



Parc national
de Port-Cros

APPEL A CANDIDATURES

Le Parc national de Port-Cros

Établissement public national, à caractère administratif, sous tutelle du ministère de la transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la pêche

Recrute :

Adjoint au chef de secteur sur le secteur de l'île de Port-Cros

par voie d'affectation ou de détachement,
un agent titulaire de catégorie B de l'une des trois fonctions publiques
ou par voie contractuelle

Poste à pourvoir : dès que possible

PRÉSENTATION DU PARC NATIONAL DE PORT-CROS

Le Parc national de Port-Cros, créé par le décret n°63-1235 du 14 décembre 1963, est un établissement public à caractère administratif placé sous la tutelle du ministère de la transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la pêche. Il est l'un des onze parcs nationaux français.

Il comprend environ 80 agents répartis sur 4 services opérationnels et un secrétariat général (installés au siège, à Hyères), 4 secteurs (Port-Cros et Porquerolles constituant l'Unité Territoriale des Îles d'Or, Secteur continental Ouest et secteur continental Est) ; il a également en gestion le Conservatoire botanique national méditerranéen de Porquerolles qui emploie 17 agents permanents sur 3 sites.

Le Parc national de Port-Cros, premier parc marin français, dispose d'une longue expérience de la gestion des milieux insulaires littoraux et marins de Méditerranée. Il est missionné par le ministère de la transition écologique pour animer la partie française du sanctuaire Pelagos

La partie terrestre de l'île de Port-Cros et la zone maritime l'entourant jusqu'à une distance de 600 mètres de ses côtes sont classées cœur de parc national par le décret n°63-1235 du 14 décembre 1963 modifié créant le Parc national de Port-Cros. C'est dans ce cadre que le Parc national est gestionnaire du port de l'île (port de commerce).

Une partie terrestre de l'île de Porquerolles et la zone maritime l'entourant jusqu'à une distance de 600 mètres de ses côtes (à l'exception de l'espace portuaire et de son chenal d'accès) sont classées cœur de parc national par le décret n°2009-449 du 22 avril 2009 pris pour l'adaptation de la délimitation et de la réglementation du Parc national de Port-Cros

aux dispositions du code de l'environnement issues de la loi n°2006-436 du 14 avril 2006.

Outre les îles de Port-Cros et de Porquerolles en cœur de parc national (2 950 ha en cœur marin et 1 671 ha en cœur terrestre), son action s'étend également sur des espaces littoraux appartenant au Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres qui lui sont confiés en gestion.

En application de la loi du 14 avril 2006 portant réforme des parcs nationaux, le Parc national de Port-Cros s'est doté d'une charte, approuvée par le décret n°2015-1824 du 30 décembre 2015, dont l'aire optimale d'adhésion s'étend sur le territoire du littoral Varois compris entre les communes de La Garde, à l'ouest, et Ramatuelle, à l'est (superficie de l'aire potentielle d'adhésion de 23 000 ha pour 11 communes concernées).

Cinq communes ont adhéré à la charte du Parc national : La Garde, Le Pradet, Hyères, La Croix Valmer et Ramatuelle. Cette charte et ses six ambitions rapprochent, dans un même projet d'ensemble à moyen terme, les politiques de protection du patrimoine naturel dans les cœurs et de développement local durable dans l'aire d'adhésion et dans l'aire maritime adjacente.

MISSIONS ET ACTIVITÉS PRINCIPALES DU POSTE

L'île de Port-Cros est le cœur historique du Parc national. Le secteur a pour mission fondamentale de préserver et gérer de manière « durable » les espaces naturels protégés de l'île. L'île de Port-Cros comporte un territoire terrestre de 680 hectares et une aire marine de 1 300 hectares (jusqu'à 600 mètres en mer des côtes de l'île et des îlots). Elle comporte des paysages préservés et une biodiversité très riche qui sont d'un attrait très fort. De ce fait, elle subit des usages professionnels et des activités de loisir très variés et saisonniers qui peuvent impacter son intégrité.

L'île de Port-Cros est située à une quinzaine de kilomètres du continent. En basse saison une vingtaine de résidents permanents y demeurent, tandis que certains jours estivaux l'île accueille près de 3.000 personnes. A l'exception du port, où se situe le village, l'île est sauvage et de rares habitats la parsème.

Sur l'île de Port-Cros, le Parc national assure pleinement ses missions de conservation, gestion, valorisation des patrimoines, de sensibilisation et d'éducation à l'environnement, d'accueil du public, de conciliation des activités socio-économiques avec le développement durable... Le Parc national dispose d'une équipe permanente, constituée de gardes moniteurs – inspecteurs de l'environnement, d'agents portuaires et paysager. Ils sont membres de l'Unité territoriale des îles d'or. Des renforts saisonniers les accompagnent lors de la saison estivale.

L'Unité Territoriale (UT) des Îles d'Or a été créée en 2020. Le principe de l'unité territoriale est une mutualisation poussée et une mise en commun des moyens techniques et humains sur un certain nombre de missions entre les deux îles (en matière de connaissances ou de surveillance par exemple)

Sur l'île de Port-Cros, le secteur est composé de cinq gardes moniteurs permanents (dont le chef de secteur et son adjoint), deux agents portuaires et un agent forestier. Des renforts saisonniers les accompagnent lors de la saison estivale. Le chef de secteur encadre et manage l'ensemble de ces agents.

I. Les missions du garde moniteur sont les suivantes :

1 / Réaliser les missions de police en mer comme à terre, en plongée, sur des embarcations ou à pied :

- Activité de lutte contre le braconnage, contrôle des pêches maritimes et de la navigation et application des règles en matière de protection de la nature
- Tournées de veille du territoire pour observer et avertir de toute perturbation naturelle ou anthropique (atteintes à la faune sous-marine, pollutions, etc.)

2/ Intervenir sur le patrimoine naturel méditerranéen :

- Préservation des habitats côtiers, insulaires et sous-marins par des aménagements terrestres et du balisage en mer
- Gestion des habitats forestiers
- Régulation des espèces indésirables et envahissantes (sangliers, rats, carpobrotus, etc.)

3/ Participer aux missions scientifiques :

- Soutien aux scientifiques, sur terre, en mer et en milieu sous-marin
- Application des protocoles scientifiques (suivis des espèces, Obi-1, etc.)
- Participation éventuelle au conseil scientifique du Parc

4/ Accueillir les visiteurs et les partenaires : participation à l'accueil des visiteurs, des groupes scolaires et des partenaires institutionnels

II. Les missions d'adjoint au chef de secteur :

L'adjoint au chef de secteur assure le management hiérarchique de l'équipe de secteur en l'absence du chef de secteur.

Il assiste le chef de secteur dans ses tâches de management et de gestion du secteur en particulier :

1/ Management de l'équipe de secteur

- En qualité d'adjoint, management hiérarchique de l'ensemble des agents du secteur ;
- Etablissement et suivi du planning des agents en l'absence du chef de secteur ;
- Coordination des missions du service, en lien avec le chef de secteur ;
- Management des agents dans l'ensemble de leurs missions
- Evaluation des besoins de formations des agents ;
- Animation des réunions de cadrages avec les agents ;
- Intérim du chef de secteur lors de ses congés ;

2/ Rôle de représentation

- Représentation du chef de secteur et de l'établissement aux réunions de village, de la Mairie et de l'établissement ;
- Il assure un relationnel fort avec les habitants et les élus et les instances représentatives sur l'île ;

3/ Gestion du secteur

- Organisation et tenue de la permanence téléphonique du secteur ;
- Contribution et réalisation des bilans d'activités de l'ensemble du secteur ;
- Gestion du matériel du secteur en lien avec le chef de secteur (respect des contrôles périodiques obligatoires)

PROFIL DU CANDIDAT

Connaissances techniques :

- Commissionné et assermenté « Inspecteur de l'environnement eau et nature » ;
- Maîtrise des textes réglementaires en matière de protection de la nature, de la navigation, de la pêche en mer et du code du travail ;
- Connaissances naturalistes sur les espèces terrestres et marines.
- Plongée en scaphandre en étant titulaire du certificat d'aptitude à l'hyperbarie (optionnel)

Compétences transverses :

- Travail en équipe mais autonomie dans la gestion des dossiers dédiés
- Sens des relations humaines
- Formation et encadrement de personnels
- Sens de l'initiative et capacité à proposer des évolutions

Savoir-faire :

- Être titulaire du permis de naviguer à minima « côtier »
- Être titulaire du permis de chasser (optionnel)
- Pratique de la plongée sous-marine et si possible être classé IB (optionnel)
- Pratique de l'animation pédagogique ou sensibilisation
- Savoir intervenir en sécurité lors des contrôles de police
- Savoir appliquer des protocoles scientifiques
- Être à l'aise dans le maniement d'outils pour certains travaux dans le milieu naturel
- Pratique de la progression en hauteur (optionnel)
- Connaître l'outil informatique
- Savoir participer à des groupes de travail avec les partenaires (colloques, séminaires, rencontres)
- Participer aux actions de secours aux personnes à terre et en mer (formation de secourisme).
- Savoir rendre compte auprès de son responsable hiérarchique

Qualités relationnelles :

- Être capable de s'exprimer en public
- Être à l'écoute des agents de l'équipe et prendre des décisions adaptées en l'absence du chef de secteur
- Savoir adapter son langage aux interlocuteurs (médias, visiteurs, partenaires socio-économiques, scientifiques...)
- Capacité à l'isolement en raison de l'insularité
- Être à l'écoute des agents tout en affirmant son autorité hiérarchique

CONDITIONS PARTICULIERES D'EXERCICE :

Poste basé sur l'île de Port-Cros avec logement de passage mis à disposition.

Congés limités en pleine saison estivale

Travail régulier les week end et jours fériés

Déplacements ponctuels pour des réunions sur le continent ou sur les autres secteurs, interventions au quotidien sur le territoire de l'Unité Territoriale des îles d'or, éventuelles difficultés de déplacements en hiver par manque de navires à passagers vers le continent.

Contexte insulaire, très faible population résidente de novembre à mars

MODALITES DE RECRUTEMENT :

Envoyer un cv et une lettre de motivation à l'adresse mail : recrutement@portcros-parcnational.fr

Préciser dans l'objet : « Recrutement garde moniteur- adjoint chef de secteur de Port-Cros ».

Pour les fonctionnaires, veuillez fournir votre dernier arrêté de situation administrative, vos 3 derniers comptes- rendus d'entretiens professionnels ainsi qu'une fiche financière à jour établie par votre bureau de gestion faisant apparaître les différents éléments de rémunération.

DATE LIMITE DE CANDIDATURE

10/08/2026

MODALITES DE SELECTION

La présélection des candidats se fera sur dossier puis le choix définitif interviendra après une séance d'audition des candidat(e)s dans le courant du mois de mai 2026.

RENSEIGNEMENTS SUR LE POSTE A POURVOIR

- Mme Aurélia GOFFE - Cheffe du pôle RH
aurelia.goffe@portcros-parcnational.fr

- M. Johan JIMENEZ – Chef du secteur Port-Cros
johan.jimenez@portcros-parcnational.fr

- M. Olivier CROUZET – Secrétaire général
olivier.crouzet@portcros-parcnational.fr

-